



DATE DE PUBLICATION : 10 mars 2023

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE

**Délégation de signature donnée par le directeur départemental de Seine-et-Marne  
à la responsable du service des Particuliers**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Jean-Pascal PREVET, le 1er mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc JACOB, directeur départemental de Seine-et-Marne (succursale de Melun) et de Madame Maxence ZINGUILLIAN, adjointe au directeur départemental de Seine-et-Marne, délégation est donnée à Madame Ségolène TRIPON, responsable du service des Particuliers, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du service des Particuliers de Melun.

Fait à Melun le 2 mars 2023

Marc JACOB